

Service d'Assistance Pédagogique A Domicile



Site internet

Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale :
www.ia35.ac-rennes.fr

Unité d'Enseignement Robert Desnos CHU :
www.ue-desnos-rennes.ac-rennes.fr



les PEP 35 sur votre mobile

Avec le soutien financier
de la ville de Rennes



SAPAD



*Service
Assistance
Pédagogique
A
Domicile*

Les PEP 35 - SAPAD

Centre Alain Savary 4 Bd Volclair - BP 70345
35203 Rennes Cedex 2

Coordonnateur : M. Laurent BOUCHER

☎ 02.99.86.13.38 06.23.04.67.25 📠 02.99.50.10.66

✉ laurent.boucher@ac-rennes.fr 🌐 www.pep35.org



Dispositif

Le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile est un service de l'éducation nationale géré en partenariat avec les PEP 35.

Les enfants ou adolescents malades ou accidentés absents depuis au moins 3 semaines de leur établissement scolaire (public ou privé sous contrat) peuvent bénéficier d'une assistance pédagogique à domicile en lien avec leur établissement d'origine.

L'assistance pédagogique permet :

- la poursuite des apprentissages et des acquisitions,
- le maintien du lien avec la classe, les camarades et les enseignants de l'élève,
- le maintien d'un contact avec l'environnement habituel de l'élève.

Fonctionnement

L'assistance pédagogique à domicile est mise en place en accord avec le médecin conseil de la Direction Académique sur présentation d'un certificat médical.

Elle permet d'associer au mieux les nécessités médicales et le projet scolaire.

Un projet individuel élaboré en équipe, associant la famille, l'enfant ou le jeune, l'établissement, les enseignants et le coordonnateur est mis en œuvre.

Le dispositif mis en place vise à éviter la rupture scolaire et concerne principalement les compétences fondamentales, le français et les mathématiques. Son fonctionnement est souple et adapté au cas par cas.

L'accompagnement de l'élève malade ou accidenté est proposé prioritairement aux enseignants de l'élève.

Les acquis sont transmis et pris en compte par l'établissement d'origine (dans lequel l'élève reste inscrit).

Le SAPAD participe au suivi de l'aide, se prononce sur son terme et organise le retour dans l'établissement en lien avec les partenaires de santé.

Mémo à l'attention des parents

Mon enfant est absent de l'école depuis au moins 3 semaines pour raison médicale :

- je préviens le chef d'établissement ou le directeur de l'école,
- je recueille régulièrement les documents de travail de sa classe,
- je prends contact avec le coordonnateur du SAPAD :
Monsieur Laurent BOUCHER
Tel. 02.99.86.13.38 06.23.04.67.25
E.Mail : laurent.boucher@ac-rennes.fr
- je m'informe des modalités de prise en charge par ma mutuelle et mes assurances (scolaire et familiale),
- j'accompagne ma demande d'un certificat médical dont le formulaire est disponible auprès du SAPAD et je l'adresse au médecin conseiller technique de la direction académique,
- j'avertis le coordonnateur de tout changement (retour partiel ou total en classe, mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé...)

Ce service est gratuit pour les familles et privilégie l'intervention des enseignants de l'élève ou exerçant dans l'établissement scolaire d'origine.

Les aides sont mises en place dans la limite des moyens disponibles.